

Du 22 Juin 2023

Le 22 Juin 2023 à 20h00 se sont réunis les membres du conseil sous la présidence de M. Jean-Michel CAYUELA, Maire.

Étaient présents : Emmanuelle BARDEY, Clotilde BOILLON, Carole FOUQUET, Gilles BOUDAY, Martine CARTIER, Catherine GRAND, Michel JANNIN, Agnès LEPLAT, Philippe LUSSAGNET, Fabrice MERCIER, Nicolas PERRARD, Hervé PONT, Brigitte ROY.

Étaient absents excusés :

Absent(s) non excusé(s) :

Mme Catherine GRAND a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 avril 2023, arrêté par les membres du conseil.

Il est rajouté à l'ordre du jour le devis de travaux de voirie Rue de Saint Fort et rue du Pautey

1. PLUi

Objet : Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

En préambule, M.Hervé PONT, conseiller délégué à l'urbanisme expose :

Le PADD est le document qui définit les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire pour les années à venir. Il expose le programme d'urbanisme, définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, d'équipements et de protection des espaces Il est non opposable aux autorisations d'urbanisme mais il conditionne le travail réglementaire et les évolutions à venir du PLUi. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les objectifs et les grandes orientations du PADD de Grand Besançon Métropole (GBM) ont été présentés aux élus de Morre par Madame Fabienne MEOTTI, Cheffe du service Planification et Atelier urbanisme lors d'une séance exceptionnelle le 25 mai 2023.

Plusieurs réunions de travail ayant trait au PADD ont eu lieu avec GBM, les représentants de la commune de Morre et du secteur Plateau.

Afin qu'un débat ait lieu en conseil communautaire le 29 juin 2023, sur la base du 1^{er} document rédigé, il est nécessaire que les 68 communes de GBM tiennent d'ici là un débat au sein du conseil municipal.

Une commission « ad hoc » composée du maire, des adjoints, du conseiller délégué à l'urbanisme et de conseillers volontaires s'est tenue le mardi 23 juin 2023 afin de déterminer les orientations du PADD pour la commune de Morre en tenant compte des contraintes et servitudes liées aux spécificités du territoire communal (RD571, Pipeline, Natura 2000, Plan de prévention des risques de mouvements de terrain...).

En conséquence, le conseil municipal doit débattre ce jour sur les orientations du PADD adoptées en commission.

Orientation 1 : Promouvoir un développement démographique raisonné.

Orientation 2 : Préserver le patrimoine naturel et paysager de la commune.

Orientation 3 : Réduire l'impact de la voiture sur les conditions de vie locales.

Orientation 4 : Favoriser le commerce local et l'accès aux soins.

Orientation 5 : Améliorer l'attractivité de la commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le conseiller délégué à l'urbanisme.

Le Conseil Municipal :

Décide

Article 1 : de prendre acte du débat qui s'est tenu ce jour, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du projet de PLU de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole pour la commune de Morre.

Article 2 : de définir les objectifs suivants afin de conforter les orientations choisies :

L'orientation 1 vise à :

- Remplir les « dents creuses » des zones à urbaniser afin de limiter la consommation foncière et remplir les obligations de la loi climat et résilience ;
- Maintenir les zones AU du PLU existant ;
- Ouvrir à la construction un ensemble de parcelles situées en zone A rue de Montfaucon ;
- Créer une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) sur l'emprise de l'ancien garage de M. JUILLET situé rue de la Vierge, en y privilégiant le logement et les petits commerces de proximité ;

L'orientation 2 vise à maintenir les espaces naturels et à protéger et redynamiser les activités agricoles ;

L'orientation 3 vise à conforter les déplacements alternatifs par la création de pistes cyclables entre la commune et les centres économiques de Besançon et Saône ainsi que la préservation et la valorisation de la halte ferroviaire ;

L'orientation 4 vise à :

- Favoriser une politique de soutien et de développement des commerçants et artisans du village ;
- Préserver et améliorer l'offre de soins de santé ;
- Donner une alternative à la maison de retraite aux personnes âgées qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans le village.

L'orientation 5 vise à donner une meilleure attractivité à la commune en :

- Valorisant les espaces naturels par le développement, l'entretien et l'identification des chemins et sentiers de randonnées ;
- Aménageant l'entrée du village depuis Besançon par la mise en valeur ou la déconstruction du patrimoine bâti existant ;
- Préservant et en mettant en valeur le patrimoine communal et les lieux emblématiques (cascade du creux de l'enfer).

Article 3 : Le Conseil Municipal, après clôture des débats par Monsieur le Maire et à l'unanimité :

- Prend acte des échanges lors du débat sur les orientations du PADD ;
- Dit que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et figurera sur le site Internet de la commune

2. FRAIS PROJET FAISABILITE RESIDENCE SENIORS ET MICRO-CRECHE

Il est rappelé aux membres du conseil que le projet de construction d'une résidence seniors et d'une micro-crèche est toujours d'actualité, tout comme la maison de santé et services. Il ne s'agit plus d'un projet global mené par un seul promoteur mais de deux projets distincts, néanmoins toujours en lien.

Il avait été indiqué lors d'un précédent conseil que la commune serait sans doute amenée à participer aux frais d'étude de faisabilité sans en connaître les modalités.

A ce jour, il a été convenu avec la micro-crèche et le promoteur Kalia que les frais d'étude seraient répartis en 3, à hauteur de 20% d'une somme globale d'environ 10 000€ pour la micro-crèche, 40% pour Kalia et le restant à charge pour la commune, soit 40% également.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 abstentions et 12 voix pour :

- Accepte la répartition des frais mise en place entre la commune, le promoteur et la micro-crèche, à raison de 40% pour la commune, 40% pour le promoteur et 20% pour la micro-crèche,
- Accepte de régler la note d'honoraires de 1 500€ TTC à KLEINARCHITECTES pour la mission de faisabilité correspondant à 50% de ses prestations.

M. MERCIER, adjoint, informe les conseillers que Mme HENRIOT, qui chapeaute le projet de maison médicale sera présente lors de la prochaine réunion d'adjoint pour évoquer le sujet.

3. CDI ATSEM AU 01/09/2023

Il est expliqué à l'assemblée que le contrat à durée déterminée d'ATSEM d'un agent arrive à échéance le 31 août 2023.

L'agent en poste ayant déjà effectué 6 CDD d'une année, il est donc impossible de lui renouveler. Si la personne reste en poste, celle-ci doit obligatoirement être recrutée en CDI, n'ayant pas le diplôme d'ATSEM et ne pouvant donc prétendre à une stagiairisation dans la fonction publique suivie d'une titularisation.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de recruter l'agent en poste depuis 6 ans sur le poste d'ATSEM en contrat à durée indéterminée, à compter du 1^{er} septembre 2023, à raison de 35h hebdomadaires, IB 397, dans les mêmes conditions que ses précédents CDD.

4. EMPLOI VACATAIRE

Au vu des nombreux travaux des espaces verts à effectuer en période estivale, tonte, débroussaillage, désherbage... en sus des activités diverses quotidiennes du service technique, il est proposé de recruter un agent vacataire, qui sera sollicité dans le cadre de tâches bien précises et ponctuelles selon les besoins.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention, 1 voix contre et 12 voix pour :

- Accepte de recruter un agent en qualité de vacataire en renfort des services techniques, à compter de ce jour ; celui-ci sera rémunéré à la vacation, après services faits, sur la base du SMIC horaire brut majoré de 10% au titre de l'indemnité de congés payés.

5. DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE SAINT FORT ET RUE DU PAUTEY

Au vu des dégradations des voiries, les travaux doivent être entrepris rapidement.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Bonnefoy pour un enduit bicouche rue de Saint Fort, derrière le tennis et d'enrobés rue du Pautey, pour un montant de 9 966.00€ TTC.

Cette somme sera imputée au compte 615231, entretien et réparations de voirie et dépassera l'enveloppe budgétée initialement d'environ 2 200€.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Bonnefoy d'un montant de 9 966.00€ TTC.

INFORMATIONS DIVERSES

Voirie :

- Un poteau incendie non conforme à la réglementation en vigueur a été remplacé au carrefour entre la rue de Gravelle et la rue du Vallon Fleuri.
- Les travaux de traitement des « nids de poules » ont été réalisés par la commune : Rue des Bouvreuils, rue du Vallon Fleuri, Rue du Commerce, Chemin du Bois.
La couche de roulement du Chemin du Truchot a été refaite en totalité par GBM et un trottoir de sécurisation du cheminement piétons a été réalisé sur 25 m le long de la route des Buis.
- Les services de GBM ont acté avec la société Savoir Fer la rétrocession à titre gracieux, d'une partie de son domaine privé dans le domaine public pour réaliser une place de retournement pour les poids lourds en extrémité du Chemin de Beau-Site. Au cours des travaux de la place de retournement, l'accès au Chemin de Beau-Site depuis la RD571 sera réaménagé et la voirie élargie. Ces travaux d'un montant estimé d'environ 45 000€ seront financés par la commune de Morre à hauteur de 20% sur le budget 2024, le reste étant réparti entre GBM et la ville de Besançon.
- Rappel, la cote de Morre sera fermée à la circulation du 10 juillet au 18 août 2023 afin de conforter et sécuriser les parois rocheuses situées en bordure de voie. Les travaux se poursuivront avec des périodes de fermetures annuelles de plusieurs semaines jusqu'en 2027 voire 2030 suivant les scénarios de fermeture adoptés.
Pendant les travaux de la cote de MORRE, des chicanes provisoires seront mises en place Route de Buis pour freiner les véhicules qui utiliseront cet axe en déviation.
Les services de transport en commun seront maintenus avec des itinéraires de déviation.

Les commerces de Morre évoquent l'impact financier de cette période de fermeture. Un courrier au Département sera transmis par les commerçants.

Centre de loisirs : Chloé CROCHARD, directrice en poste actuellement sera remplacée prochainement par Julien ORGERET.

Ecole : Retour sur le conseil d'école du jeudi 15 juin.

Kermesse de l'école le vendredi 30 juin à la salle socioculturelle.

L'installation des matériels achetés dans le cadre du TNE seront installés pendant les vacances scolaires.

Fête du village : Programmée le samedi 1^{er} juillet dans le centre du village, avec apéro offert par la commune à 19h00.

Au programme : 1 spectacle de danse, 2 concerts, calèche et divers stands alimentation.

M. PERRARD, responsable de la section animation du CASC, rappelle le manque de bénévoles. Il explique que certaines activités devront surement être annulées à cause de ce manque d'effectif.

Un appel est lancé : toute personne est la bienvenue pour préparer cette journée, ne serait-ce qu'une heure de temps, afin que les 12 bénévoles actuels puissent tourner et prendre quelques pauses sur la journée.

Contrat P@C 2022-2028 : M. MERCIER synthétise le contrat P@C signé le 7 juin dernier par la Présidente du Département et les membres de l'Instance de concertation.

Le montant de l'enveloppe financière consacrée par le Département au soutien aux projets locaux pour la durée du contrat s'élève à 14 900 000 € ; Somme répartie selon 2 thèmes : « soutien aux dynamiques territoriales et soutien à la vie locale »

Divers :

- Afin de prêter main forte au service technique, 3 jeunes ont été recrutés pour la saison d'été.
- Pour l'image de la commune, il est souhaité que le rond-point vers les Sarments soit embelli et que les panneaux annonçant le marché du samedi matin soient renouvelés.
- Il est demandé également que la jardinière placée devant le panneau « parking église » soit déplacée sur la barrière jouxtant.
- Le problème des chats errants est à nouveau évoqué. Mme Fouquet est chargée de prendre les renseignements nécessaires auprès de la SPA, afin de connaître les modalités exactes de la convention et trouver des solutions à ce problème récurrent . Un rapport sera transmis lors d'une prochaine réunion.

Prochain conseil :

Jeudi 31 août 2023 à 20h00.

Liste des délibérations votées :

- 2023_33 : PLUi - Débat
- 2023_34 : Frais projet de faisabilité résidence séniors et micro-crèche
- 2023_35 : CDI Atsem au 01/09/2023
- 2023_36 : Emploi vacataire
- 2023_37 : Devis travaux de voirie rue de Saint Fort et rue du Pautey

Le Maire,
Jean-Michel CAYUÉLA.

La secrétaire,
Catherine GRAND.



